



# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, avis public est, par les présentes, donnée aux contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec :

Que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 sera déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars qui débute à 19h, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Venise-en-Québec situé au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest. Le directeur général procédera à une brève présentation du rapport. Le maire, Raymond Paquette, fera également part des faits saillants.

DONNÉ ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2023 à Venise-en-Québec.

---

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M. Sc.  
Directeur général et Secrétaire trésorier

## Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2022.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2022 sur le site Internet de la Municipalité le 15 février 2023.

---

Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M. Sc.  
Directeur général et Greffier trésorier  
15 février 2023